



PLAN D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE

2020-2025

Enrichir le champ des possibilités



TABLE DES MATIÈRES

Mots	4
Contexte.....	6
L'agriculture urbaine : c'est quoi?.....	10
Les pratiques actuelles	14
Les objectifs	17
Les axes de développement.....	18
La mise en œuvre.....	44
Annexe 1.....	48



La pandémie mondiale nous a appris bien des choses. L'une d'elles est qu'en matière d'agriculture, nous avons intérêt à compter sur nous-mêmes pour parer à toute éventualité. Et ça tombe bien car nos produits locaux sont excellents!

Une alimentation de proximité, saine et durable contribue à la qualité de vie des citoyens par ses bienfaits sur la santé, la planète, l'économie et la communauté. À la Ville de Québec, nous l'avons bien compris.

Le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025 suit le chemin que nous avons emprunté en favorisant des projets qui mettent en valeur la nature en milieu urbain. Ce plan s'harmonise également à d'autres orientations municipales au point de vue du vivre-ensemble, de l'environnement et de l'accessibilité universelle.

Tout au long de son élaboration, les citoyens ont été appelés à partager leurs réflexions. Nous avons été à même de constater l'intérêt grandissant pour les jardins communautaires, l'apiculture,

les marchés de proximité et l'élevage de poules. Les citoyens de Québec aiment vivre près de la nature, manger des produits frais et réduire du même coup leur empreinte écologique.

Nous souhaitons continuer en ce sens. Déjà, nous avons augmenté le nombre de jardins municipaux. Nous avons également investi 30 millions de dollars pour l'aménagement du Grand Marché de Québec et du Marché public de Sainte-Foy et déployé un programme d'aide financière pour les marchés publics de quartier. Ces endroits, chers aux citoyens, contribuent à faire de Québec une ville où il fait bon vivre.

Et ce n'est qu'un début! Les initiatives ne manqueront pas au cours des prochaines années pour que nous plongeons tous les mains dans la terre.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Régis Labeaume. The signature is fluid and cursive, with the first letter being a large, prominent 'R'.

Régis Labeaume
Maire de Québec



L'année 2020 aura été marquante dans l'esprit de tous les citoyens du monde. Au moment de présenter la version préliminaire du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025, l'Organisation mondiale de la santé déclarait que la propagation de la COVID-19 atteignait le statut critique de pandémie. Mettant en lumière l'importance de l'accès à une alimentation de proximité, l'agriculture urbaine est apparue plus pertinente que jamais.

À la Ville de Québec, notre volonté est d'intégrer le concept d'agriculture urbaine dans l'ensemble des exercices de planification et de gestion afin d'enrichir le champ des possibilités. Cette volonté se traduit par la reconnaissance des nouvelles pratiques et façons de faire, la révision du partage des responsabilités et de l'utilisation de l'espace et par la démonstration d'une plus grande ouverture envers les multiples partenaires engagés sur le terrain.

L'expertise particulière de plusieurs organisations et organismes sera essentielle au succès de ce Plan. La Ville souhaite être un

élément facilitateur dans le déploiement des projets citoyens ou d'entreprises.

Les bienfaits de l'agriculture urbaine sur les milieux de vie, l'environnement et la santé humaine sont prouvés. Le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025 en favorisera donc son essor afin que les citoyens de Québec puissent en profiter pleinement.

Émilie Villeneuve

Membre du comité exécutif responsable du développement durable

CONTEXTE



La Ville de Québec place l'alimentation de proximité, saine et durable, au cœur de la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi elle adoptait en 2015 la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*¹. Elle y inscrivait l'intérêt de développer l'agriculture en milieu urbain.

Alors que la Vision se consacre au développement des activités agricoles et agroalimentaires de toute l'agglomération de Québec, le Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025 se concentre sur les activités pratiquées sur le territoire de la ville de Québec. Le Plan est complémentaire à la Vision et permet de mettre en œuvre deux actions identifiées dans cette dernière :

- Implanter des jardins partagés;
- Développer l'agriculture en milieu urbain.

L'agriculture urbaine connaît un essor marqué partout dans le monde. Il en est de même à

Québec. Les entreprises, les organismes et les projets d'agriculture urbaine se sont multipliés sur le territoire.

Les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, le besoin de vivre dans un environnement sain, la volonté de faire sa part pour réduire son empreinte écologique, le plaisir de cultiver, de manger frais, d'être près de la nature sont parmi les raisons qui encouragent la pratique de l'agriculture urbaine et l'intérêt envers les marchés de proximité.

¹ VILLE DE QUÉBEC. Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025, 24 p. [ville.quebec.qc.ca].

Le Plan d'action en agriculture urbaine s'inscrit en cohérence avec les orientations municipales en matière de vivre-ensemble, d'environnement et d'accessibilité universelle, et s'harmonise avec les outils de planification existants.

L'intérêt des citoyens de Québec envers l'agriculture urbaine ne cesse de s'intensifier comme le démontre la forte participation à la plateforme de consultation et l'engouement que suscite le jardinage notamment :



5 200

visites de la plateforme de consultation



1 415

questionnaires remplis



81%

des répondants
aménagent un potager
sur leur lieu de résidence

Les impacts de la COVID-19

Alors que la pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions majeures dans plusieurs secteurs d'activités, elle aura été le déclencheur d'un réel engouement pour l'agriculture urbaine partout dans le monde. L'autosuffisance alimentaire ainsi que l'alimentation de proximité ont maintenant une tout autre signification aux yeux des citoyens.

À Québec, cet engouement s'est traduit par un intérêt marqué pour la culture potagère et la garde de poules en milieu urbain. En 2019, la Ville avait justement adopté une nouvelle réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences. Aussi, à l'été 2020, la Ville a modifié sa réglementation pour encadrer la garde de poules à la maison, en plus de diffuser un guide pour soutenir les citoyens dans leur démarche.

Comme la pandémie a mis en lumière l'importance de bonifier l'accès à des espaces de jardinage, la Ville a accéléré l'aménagement de six nouveaux jardins, dont deux ont été mis en opération dès 2020, alors que quatre autres le seront en 2021.

Aussi, à l'été 2020, une trentaine de bacs de jardinage en libre-service ont été installés dans la rue Saint-Vallier Ouest dans le cadre d'un parcours de verdissement et d'art public. Ce projet, porté en collaboration avec la Société de développement commercial (SDC) de Saint-Sauveur, Verdir Saint-Roch et les Urbainculteurs, avait pour objectif d'améliorer la convivialité de cet axe central

du quartier en multipliant les occasions de verdissement, notamment par l'ajout de plants comestibles. En plus de mettre à la disposition des résidents des légumes et des fines herbes, ce projet d'agriculture urbaine a également contribué à l'attractivité de cette artère commerciale dans un contexte particulièrement difficile pour les commerçants.

La Ville a également bonifié son soutien au projet de ferme maraîchère à vocation sociale des Urbainculteurs. En plus de verdir les lieux, les jardins du bassin Louise ont permis de répondre à des besoins exacerbés en matière de sécurité alimentaire. En effet, les aliments cultivés ont servi à garnir différentes banques alimentaires, s'ajoutant à une pratique de dons de denrées déjà existante dans plusieurs jardins municipaux.

Enfin, l'agriculture urbaine commerciale a été une des pistes retenues par la Ville pour soutenir la relance économique à la suite de la crise engendrée par la pandémie. En effet, les projets d'agriculture urbaine commerciale qui soutiennent l'autonomie alimentaire seront favorisés dans les années à venir.

La pandémie de la COVID-19 a accéléré le virage de la Ville vers l'alimentation de proximité, qui contribuera, entre autres, à améliorer la santé de la population en favorisant l'accès à des produits frais et à un environnement plus sain.

Les jardins du
Bassin Louise

Un projet réalisé par
urbainculteurs

Partenaires du projet

VILLE DE
QUÉBEC

CAISSE
MULTICOMMERCE
SOLÉNAIRE

Berger

100



L'AGRICULTURE URBAINE : C'EST QUOI?

Dans ce plan d'action, l'agriculture urbaine est définie comme toute activité agricole pratiquée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Elle désigne principalement la production de végétaux comestibles et l'élevage de petits animaux à l'intérieur de la ville. Elle s'intéresse aussi à la mise en marché de proximité.

Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation délimite l'espace éventuellement consacré à l'habitat urbain. Il inclut les secteurs déjà urbanisés et les nouveaux territoires d'expansion urbaine.

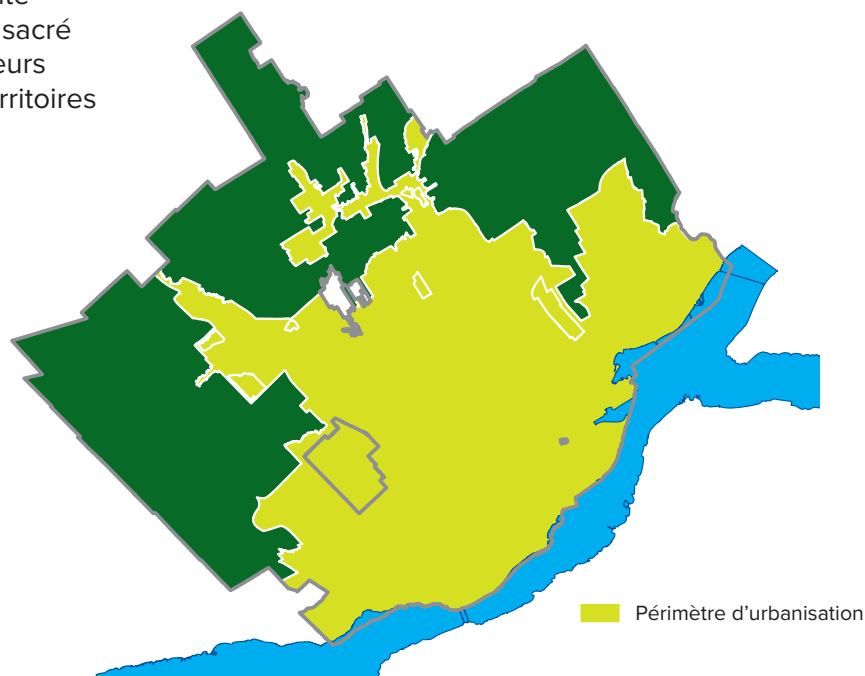




Photo : Alvéole

Les pratiques considérées dans ce plan d'action



Les jardins potagers, qu'ils soient privés, communautaires ou collectifs, qu'ils soient au sol, sur les toits ou sur les murs.



Les petits élevages (abeilles, poules).



Les aménagements avec des plantes comestibles ou des plantes favorables aux insectes pollinisateurs.



Les entreprises pour qui l'agriculture urbaine constitue une activité économique.



La mise en marché de proximité.

Les bienfaits de l'agriculture urbaine

Des chercheurs du *Center for a Livable Future*, un département de l'École de santé publique Johns Hopkins, ont recensé l'ensemble des nombreux effets bénéfiques de l'agriculture urbaine². Ce schéma en illustre les principaux.



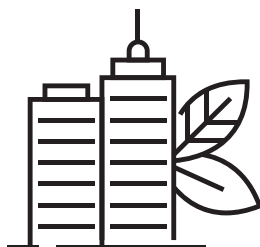
LES BIENFAITS SUR LA SANTÉ

- Meilleur accès physique et financier à des aliments frais
- Occasion d'activité physique extérieure
- Réduction du stress et autres effets thérapeutiques du jardinage



LES BIENFAITS ÉCONOMIQUES

- Augmentation de la valeur foncière des résidences à proximité des jardins communautaires
- Création d'emplois



LES BIENFAITS SOCIOCULTURELS

- Renforcement des liens sociaux
- Intégration des nouveaux arrivants
- Acquisition de compétences
- Transformation de terrains vagues en espaces productifs
- Renforcement du sentiment d'appartenance
- Embellissement des quartiers



LES BIENFAITS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration de la biodiversité, notamment par la création d'habitats favorables aux pollinisateurs
- Réduction des îlots de chaleur
- Meilleur drainage des eaux de pluie
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre causées par le transport des aliments

² CENT DEGRÉS. Villes nourricières, 12 effets positifs de l'agriculture urbaine sur les collectivités. 2017. [centdegres.ca].

**La Ville de Québec reconnaît
à quel point l'agriculture urbaine
contribue à l'amélioration
de la qualité de vie des citoyens.**



LES PRATIQUES ACTUELLES

Un champ d'activités en pleine croissance

« Les débuts de l'agriculture urbaine à Québec remontent à 1978 avec l'aménagement de deux premiers jardins communautaires dans des quartiers centraux de la ville. C'est toutefois depuis une dizaine d'années qu'on observe une véritable montée en puissance du mouvement pour l'agriculture urbaine à Québec. »³

³ AU/LAB. Cultive ta ville. [cultivetaville.com].



L'offre de jardins municipaux s'est développée au fil des années atteignant en 2019 un total de 28 jardins communautaires et collectifs*, comptabilisant 1 734 jardinets cultivés par les citoyens.

* Le **jardin communautaire** est un jardin composé de plusieurs parcelles jardinées individuellement (jardinets) par les individus, alors que le **jardin collectif** est un jardin composé d'une seule grande parcelle jardinée conjointement par un groupe d'individus ou par un organisme dont la mission vise la sécurité alimentaire de ses usagers

Depuis la publication de la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*, plusieurs initiatives ont été déployées par la Ville :

2015 - 2016 - 2017

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La participation financière à la Fête des semences et de l'agriculture urbaine tenue annuellement (depuis 2015). • La mise en œuvre d'une mesure de soutien financier à l'aménagement de marchés publics de proximité (depuis 2016). • L'installation de ruches sur des édifices municipaux en collaboration avec | <ul style="list-style-type: none"> l'entreprise à vocation éducative Alvéole (depuis 2017). • La signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (2017-2019). |
|---|---|

2018

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un fonds pour l'aménagement de nouveaux jardins communautaires. • L'engagement dans le mouvement Ville amie des monarques. | <ul style="list-style-type: none"> • La participation à la Table sur l'insécurité alimentaire et soutien à des initiatives communautaires. |
|---|---|

2019

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du droit des municipalités, dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec, d'autoriser l'agriculture urbaine dans le périmètre urbain. • L'adoption de la réglementation autorisant l'aménagement de potagers en façade des résidences. • Le déploiement d'un programme annuel de subvention à l'aménagement de jardins partagés sur des propriétés non municipales. | <ul style="list-style-type: none"> • La réception de la certification Ville amie des monarques - mention Argent. • L'ouverture du Grand Marché de Québec qui donne une place privilégiée à l'agriculture urbaine. • L'intégration au portail Web Cultive ta ville (www.cultivetaville.com). • L'appui à l'aménagement de jardins intégrant des plantes comestibles dans les places éphémères. |
|--|---|

2020

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement et la mise en opération de deux nouveaux jardins municipaux. • L'appui financier de la Ville au jardin à vocation sociale des Urbainculteurs : les jardins du bassin Louise. • L'adoption de la réglementation autorisant la garde de poules et la publication d'un guide de bonnes pratiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Le début de l'aménagement de la forêt nourricière du marais Bellevue. • Le nouveau bâtiment du marché de Sainte-Foy. |
|--|---|

Un champ riche et fertile

L'agriculture urbaine s'inscrit à Québec dans un mouvement alimenté par le dynamisme d'un réseau d'organismes. Ceux-ci ont semé dans la ville plusieurs projets ayant porté fruit, en plus de donner de la crédibilité aux diverses pratiques. L'agriculture urbaine se situe maintenant au cœur des priorités de la Ville de Québec, appuyée dans son élan par l'amplification de l'intérêt de la population au cours des dernières années.

PRINCIPAUX ACTEURS EN AGRICULTURE URBAINE



SIGLES ET ACRONYMES

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

CIUSSSCN : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

REPSAQ : Recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec

IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

CRAD : Centre de recherche en aménagement et développement

CRAAQ : Centre de référence en agriculture et agroalimentaire

CRETAU : Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert du Québec en agriculture urbaine

LES OBJECTIFS

Enrichir le champ des possibilités en matière d'agriculture urbaine à Québec, soit :



Augmenter l'offre municipale en espaces dédiés à l'agriculture urbaine accessibles aux citoyens;



Faciliter la réalisation des initiatives citoyennes et entrepreneuriales et assurer leur insertion harmonieuse dans le milieu;



Maintenir un environnement sain et biodiversifié favorable aux pratiques d'agriculture urbaine;



Faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et en promouvoir la pratique;



Intégrer l'agriculture urbaine dans les outils municipaux de planification et de réglementation.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Dans son plan d'action, la Ville de Québec s'intéresse à plusieurs facettes de l'agriculture urbaine, consciente qu'il s'agit d'un outil important pour répondre à de nombreux enjeux du 21^e siècle comme l'insécurité alimentaire, la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens, la protection de la biodiversité et la résilience aux changements climatiques.



Photo : Les Urbainculteurs

Axe 1

La pratique de l'agriculture urbaine par les citoyens sur leurs propriétés

Axe 2

L'offre municipale en jardins communautaires et collectifs

Axe 3

L'intégration des nouvelles pratiques dans les parcs et autres propriétés municipales

Axe 4

L'appui aux initiatives citoyennes

Axe 5

La protection de l'environnement et de la biodiversité en ville

Axe 6

L'expansion de l'agriculture urbaine commerciale

Axe 7

Le développement de marchés de proximité

AXE 1

La pratique de l'agriculture urbaine par les citoyens sur leurs propriétés

Je fais de l'agriculture urbaine à la maison.

L'aménagement d'un potager au sol, en serre ou sur le toit

La réglementation municipale à l'égard des potagers permet leur aménagement partout sur un terrain, même en façade. Elle autorise aussi l'implantation d'une serre, une seule, sur un lot résidentiel. L'aménagement d'une toiture verte, intégrant ou non un potager, est aussi permis. Toutefois, comme la végétalisation d'un toit suppose l'intégration de végétaux à même la structure du bâtiment, l'aménagement d'un toit est aussi assujéti aux normes fédérales et

provinciales relatives à la construction et à la sécurité des bâtiments.

Le cadre réglementaire existant dispose déjà des éléments nécessaires à un encadrement adéquat de l'aménagement du potager sur la propriété. Les actions à poser relèvent donc principalement de la diffusion d'information et de conseils.

La garde de poules

La garde de poules en ville fait spécifiquement référence à une activité de loisir, non lucrative et de petite envergure. Elle est généralement effectuée pour la récolte des œufs et le plaisir de prendre soin de ce sympathique animal.

Autorisée à Québec depuis 2020, la garde de poules à la maison implique le respect d'un certain nombre de conditions (exemple : quatre poules maximum et pas de coq). Celles-ci visent surtout à assurer le bien-être des poules et à

restreindre au minimum les nuisances de cette pratique dans le voisinage.

En plus d'avoir ajusté son Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme (R.V.Q. 1400, article 192.0.1) pour encadrer adéquatement la pratique, la Ville a publié un Guide sur la garde de poules⁴ en milieu urbain, disponible sur son site Web. Elle s'engage aussi à ajuster sa réglementation si nécessaire.

⁴ VILLE DE QUÉBEC. Guide sur la garde de poules, 23 p. [ville.quebec.qc.ca].

L'élevage d'abeilles

Il y a un réel engouement pour l'apiculture urbaine. Or, il convient d'être vigilant face à ce phénomène qui a causé, dans certaines villes, des enjeux de surabondance de ruches, qui peuvent nuire aux abeilles indigènes.

Malgré l'existence d'une législation provinciale qui impose certaines conditions à respecter pour l'installation d'une ruche, dont l'enregistrement du propriétaire auprès du MAPAQ, il est difficile de connaître la quantité et l'emplacement des ruches qui se trouvent actuellement sur le territoire de Québec.

La Ville mise donc sur une inscription volontaire des ruches pour effectuer un premier portrait

et établir un dialogue avec les propriétaires de ruches. Un cadre de gestion municipale de l'apiculture urbaine sera développé.

La gestion d'une ruche requiert plusieurs précautions et nécessite des connaissances et un investissement important. Dans ce domaine, la diffusion d'information est aussi requise pour minimiser les risques : surpopulation d'abeilles, gestion des reines, prévention des maladies, etc.

Le besoin d'informer la population à propos des abeilles se fait également ressentir afin de démystifier les diverses croyances et d'accroître l'acceptabilité sociale.

L'aménagement d'un jardin de biodiversité

Un parterre sain et biodiversifié est beaucoup plus favorable aux insectes pollinisateurs et aux récoltes. Ainsi, certains citoyens manifestent un intérêt à réduire la présence du gazon sur leur parterre au profit d'autres plantes. Ils désirent aussi aménager des jardins de biodiversité qui soient esthétiques et appréciés du voisinage. L'action proposée vise donc à promouvoir l'aménagement de jardins de biodiversité

et à développer une certaine forme de reconnaissance visant à renforcer l'acceptabilité sociale à leur égard. La reconnaissance par Espace pour la vie de la première oasis à monarques, aménagée par la Ville en 2019 depuis son engagement comme Ville amie des monarques, a donné un élan au déploiement de cette certification à Québec.



AXE 1

NOTRE ENGAGEMENT

Favoriser la pratique d'activités agricoles urbaines comme le jardinage, l'apiculture et la garde de poules par les citoyens sur leur propriété.

Pour ce faire, les actions à poser concernent principalement la diffusion de nombreux conseils et la mise en place de mesures pour favoriser l'intégration harmonieuse de ces pratiques dans le voisinage et assurer le bien-être des espèces animales.

LES ACTIONS 2020 – 2025



L'aménagement d'un potager au sol, en serre ou sur le toit

- Produire et diffuser des informations sur les bonnes pratiques de jardinage au sol, en serre et sur un toit.



L'élevage d'abeilles

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion municipale de l'apiculture urbaine favorisant le développement d'une pratique écoresponsable.



La garde de poules

- Adapter, au besoin, la réglementation et les conseils prodigués afin de maintenir une pratique appropriée et harmonieuse.



L'aménagement d'un jardin de biodiversité

- Encourager les citoyens à aménager des jardins de biodiversité par la promotion de la certification d'Espace pour la vie.

AXE 2

L'offre municipale en jardins communautaires et collectifs

Je cultive dans un jardin de la Ville.

L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage

En plus d'être des lieux d'échanges et de rencontres, les jardins communautaires et collectifs sont des espaces qui favorisent une alimentation saine et locale. L'intérêt grandissant pour le jardinage entraîne depuis plusieurs années une augmentation des listes d'attente pour ces jardins.

La Ville s'engage à améliorer continuellement ses façons de faire pour répondre encore mieux à la demande croissante des citoyens. De nombreux enjeux devront être considérés afin de respecter cet engagement. L'intégration de la demande en espaces de jardinage dans les divers exercices de planification et dans tout projet de nouveaux parcs, en priorisant

l'aménagement de jardins dans les secteurs denses et présentant des besoins, est nécessaire. Des outils d'analyse seront appliqués pour guider l'implantation des nouveaux jardins dans les secteurs géographiquement vulnérables, qui en ont le plus besoin.

Le développement de nouvelles stratégies d'aménagement, pour optimiser la capacité d'accueil des jardins et servir ainsi un plus grand nombre de citoyens, constitue aussi une nécessité. Cela devra se faire par la prise en compte des besoins variés des usagers, par exemple des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des familles.

L'harmonisation du service offert

L'harmonisation du service offert par la Ville en matière de soutien aux organismes responsables des jardins communautaires et collectifs doit se poursuivre afin que tous les citoyens soient servis de façon équitable et satisfaisante. La

concertation entre ceux-ci est un élément clé permettant de favoriser le partage des compétences horticoles ainsi que les meilleures pratiques en matière d'exploitation de jardins.



NOTRE ENGAGEMENT

Accroître et consolider l'offre en jardins communautaires et collectifs municipaux pour favoriser l'accessibilité à un plus grand nombre d'utilisateurs ainsi qu'améliorer et uniformiser la qualité du service offert aux organismes exploitant un jardin et aux jardiniers.

Pour y arriver, les actions à poser concernent la poursuite des investissements dans l'aménagement de nouveaux jardins et le développement de nouvelles façons de faire dans la planification des projets et la gestion des activités courantes.

LES ACTIONS 2020 – 2025



L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage

- Élaborer un programme de développement des jardins municipaux.
- Poursuivre les investissements concernant l'agrandissement et la création de nouveaux jardins.



L'harmonisation du service offert

- Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion et de soutien aux organismes exploitant un jardin communautaire ou collectif municipal.
- Mettre sur pied une table de concertation des organismes exploitant un jardin communautaire ou collectif municipal.

AXE 3

L'intégration des nouvelles pratiques dans les parcs et autres propriétés municipales

Je découvre de nouvelles pratiques à Québec.

L'apiculture municipale

La Ville de Québec s'est lancée dans l'apiculture urbaine en 2017. En 2019 et 2020, quatre édifices municipaux situés dans quatre arrondissements différents accueillent sur leur toit une ruche gérée par Alvéole, entreprise sociale spécialisée en apiculture urbaine. L'intention est de maintenir quatre ruches sur le toit de ces édifices et d'assurer une rotation au fil des ans quant à l'emplacement afin que les six arrondissements soient impliqués. La Ville souhaite aussi se servir davantage de cette activité pour sensibiliser la population à la sauvegarde des abeilles et à l'importance de la pollinisation.

Compte tenu de la popularité de l'apiculture, la Ville observe une croissance des demandes d'apiculteurs professionnels ou amateurs qui

souhaitent installer des ruches privées sur des propriétés municipales, parcs naturels, toits d'édifices ou jardins communautaires et collectifs. L'intérêt des apiculteurs professionnels pour l'installation de ruches dans les parcs municipaux s'est développé notamment parce que les milieux urbains sont caractérisés par une grande diversité de plantes mellifères et parce que la contamination en pesticide y est généralement inférieure par rapport à celle des zones agricoles.

À ce jour, ces demandes sont évaluées au cas par cas, mais il s'avère nécessaire de pousser plus loin l'analyse et de soumettre ces demandes au cadre de gestion en apiculture qui sera développé (voir axe 1).



La production de miel permet à la Ville de faire des dons et de produire des cadeaux protocolaires écoresponsables. En 2020, la Ville remettait à Moisson Québec près de 200 pots de miel, totalisant 49 kg.

La serre de production

La serre de production permet d'allonger de façon notable la saison de culture, qui est relativement courte au Québec. Il y a conséquemment un intérêt certain pour les organismes qui gèrent des jardins collectifs et des cuisines collectives à se doter d'une serre communautaire. L'accès à un terrain propice pour l'implanter constitue cependant un enjeu majeur pour la plupart d'entre eux. Les terrains municipaux, notamment les parcs, apparaissent à première vue comme des lieux

privilegiés. Bien que la serre puisse s'inscrire en complémentarité avec d'autres usages présents, elle constitue néanmoins une certaine privatisation de l'espace. Il est donc nécessaire que la Ville se dote d'un cadre d'analyse pour accueillir les demandes d'implantation de serres communautaires. Ce cadre guidera les projets de façon à limiter les nuisances dans le voisinage (bruit, lumière, odeur, etc.) et d'anticiper les incidences sur les coûts d'entretien général et les frais additionnels, notamment d'électricité.

La forêt nourricière

Une forêt nourricière est un système de culture basé sur l'implantation d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées vivaces qui, à maturité, a besoin de peu de fertilisation et d'entretien pour produire une abondance de récoltes diverses⁵. L'implantation et l'entretien de la forêt nourricière présentent aussi un important potentiel de valorisation sociale. L'engouement pour ce nouveau concept d'agriculture urbaine à Québec connaît une hausse marquée depuis quelques années.

Plusieurs projets de forêts nourricières, portés par des citoyens, sont proposés à la Ville de Québec. Aucun projet n'a été complété à ce jour, mais un projet a pris racine à l'été 2020 près du marais Bellevue à Lac-Saint-Charles sur un

terrain récemment acquis par la Ville.

La forêt est aménagée par Agiro et l'organisme Regroupement Actions Familles à Lac-Saint-Charles (RAFAL), puis elle sera entretenue et animée par RAFAL. Il est envisagé qu'une partie des récoltes viennent en aide aux familles plus démunies du secteur.

Cette forêt nourricière sert de projet pilote à la Ville de Québec duquel découlera un cadre d'analyse et de gestion permettant d'orienter la création d'autres forêts nourricières et de maximiser leur viabilité. La viabilité d'un tel projet dépend autant d'une judicieuse sélection du terrain que d'une mobilisation citoyenne autour de la gestion, de l'entretien et de l'animation du site⁶.

⁵ ARBRE-ÉVOLUTION, COOP DE SOLIDARITÉ. *Mieux comprendre et encadrer les forêts nourricières en milieu urbain*. Guide à l'attention de la Ville de Québec. Automne 2019, 21 p.

⁶ *Ibid.* p. 19

AXE 3



Notre engagement

Intégrer les nouvelles pratiques d'agriculture urbaine dans les parcs et autres lieux publics et s'assurer que tous les projets auxquels prend part la Ville soient des succès et aient des retombées positives pour la communauté.

Pour réussir, la Ville doit développer son expertise et se doter de cadres de gestion aptes à soutenir ces nouveaux types d'aménagement.

LES ACTIONS 2020 – 2025



L'apiculture municipale

- Poursuivre l'initiative de production et de dons de miel municipal, tout en augmentant sa portée éducative dans le respect du cadre de gestion qui sera développé.



La serre de production

- Élaborer un cadre de gestion concernant l'aménagement de serres sur les propriétés municipales.
- Soutenir une demande de réalisation d'un projet d'implantation et de gestion d'une serre par un organisme reconnu. Évaluer les retombées, les impacts et la reproductibilité de ce projet pilote.



La forêt nourricière

- Collaborer au projet d'aménagement de la forêt nourricière de Lac-Saint-Charles et se servir de cette expérience pour documenter toutes les étapes de la réalisation.
- Produire et diffuser un guide d'information sur les bonnes pratiques d'aménagement de forêts nourricières.

AXE 4

L'appui aux initiatives citoyennes

Je récolte ce que tu as semé.

Les bacs et potagers en libre-service

La Ville de Québec souhaite poursuivre son élan d'aménagement de potagers et de bacs de plantes comestibles en libre-service. Entretien généralement par des bénévoles, ces plantations peuvent prendre différentes formes : aménagement paysager comestible dans les parcs, petit potager sur le parterre d'un édifice municipal, bac de culture sur l'emprise d'une rue ou dans les places éphémères, etc. Un des mouvements reconnus dans lequel peuvent s'inscrire ces aménagements est celui des Incroyables comestibles⁷.

La Ville souhaite augmenter la présence de végétaux comestibles dans l'espace public, tout en préservant la propreté et la sécurité des lieux. Il est aussi nécessaire de s'assurer que les fruits et les légumes soient récoltés à temps pour être consommés. Des mesures seront explorées, en collaboration avec la communauté locale, pour éviter la perte des récoltes et le gaspillage alimentaire.

La réappropriation de terrains municipaux vacants ou sous-utilisés

Un terrain vacant ou sous-utilisé peut représenter un terreau fertile pour la réalisation d'un projet communautaire mobilisant et valorisant dans un milieu de vie. Lorsqu'il est investi par la communauté, un terrain auparavant considéré abandonné prend soudain la forme d'un lieu accueillant.

Le permis de végétaliser est une formule intéressante permettant officiellement le verdissement temporaire des espaces municipaux par les citoyens. En plus de

permettre l'implantation de plantes potagères destinées à être récoltées, le permis de végétaliser peut aussi servir à embellir le site et à augmenter la canopée et la biodiversité du milieu grâce à la plantation de fleurs, d'arbustes et d'arbres.

S'inspirant d'autres municipalités, la Ville de Québec souhaite définir les besoins appropriés à son contexte et élaborer un processus permettant d'analyser, d'encadrer et de soutenir les initiatives du milieu.

Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés⁸

Ce programme, élaboré en 2019, permet à la Ville de compléter son offre de service en matière de jardins partagés sur des propriétés non municipales. Il permet non seulement d'augmenter le nombre de citoyens ayant accès à un espace de jardinage, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des citoyens

en facilitant l'accès aux aliments sains, en réduisant l'insécurité alimentaire et en brisant l'isolement social.

La Ville entend donc poursuivre cette initiative afin de favoriser la réalisation d'autres jardins issus du milieu.



Notre engagement

Soutenir davantage les projets citoyens d'agriculture urbaine réalisés dans l'espace public.

Pour ce faire, la Ville entend être un partenaire facilitateur pour ces projets en mettant en place des mesures de soutien.

LES ACTIONS 2020 – 2025



Les bacs et potagers en libre-service

- Favoriser l'aménagement et la bonne gestion de bacs et de potagers en libre-service sur les propriétés municipales.



La réappropriation de terrains municipaux vacants ou sous-utilisés

- Établir un programme de permis de végétaliser permettant aux citoyens de jardiner dans des espaces publics vacants ou sous-utilisés.



Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés

- Poursuivre, tant qu'il répond à un besoin, les appels de projets du Programme de subvention pour l'aménagement de jardins partagés.

⁷ Les incroyables comestibles du Québec. [icquebec.org].

⁸ VILLE DE QUÉBEC. Programme et subventions, Aménagement de jardins partagés, [ville.quebec.qc.ca].

AXE 5

La protection de l'environnement et de la biodiversité en ville

Je vis dans une ville qui s'engage envers la biodiversité.

L'aménagement de milieux biodiversifiés

Affectée de manière importante par les changements climatiques, la pollution et la perte d'habitats, la préservation de la biodiversité s'impose de plus en plus comme priorité pour les collectivités. Par exemple, le déclin des populations d'abeilles à l'échelle planétaire a éveillé les citoyens à l'indispensable contribution des insectes pollinisateurs à la production des fruits et légumes qui se trouvent dans leurs assiettes.

La Ville de Québec a démontré sa volonté de s'y consacrer dans le cadre de son engagement comme « Ville, amie des monarques » en 2018. La Ville compte valoriser davantage la richesse écologique des espaces naturels. La diminution de la tonte du gazon au profit du fauchage des prairies contribue à la création d'habitats plus favorables aux insectes et à la petite faune. En coupant les plantes près de leur base une

fois ou deux par saison, le fauchage favorise le développement et le maintien de prairies de biodiversité. Le fauchage écologique est une pratique déjà éprouvée à la Ville. Certaines zones du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles sont entretenues de cette façon et la Ville prévoit accroître son recours comme mode de gestion des espaces verts.

Un effort doit cependant être porté pour inclure davantage d'éléments visant la protection ou l'accroissement de la biodiversité à tout nouveau projet ou programme le permettant. La réalisation de projets pilotes de prairies de biodiversité dans des parcs, et de plantation sur des plates-bandes, terre-pleins et banquettes, en association ou non avec des arbres, pour développer l'expertise et valider la réceptivité des citoyens à cette nouvelle approche est aussi proposée.



La Ville de Québec a obtenu en 2019 ses premières certifications d'Espace pour la vie pour ses plates-bandes à la Maison de la littérature en tant qu'Oasis pour les monarques et Jardin de biodiversité⁹. Dans la foulée de ces certifications, la Ville a soutenu l'organisme Craque-Bitume pour soumettre les jardins aménagés sur le toit de la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement (Charlesbourg) à l'obtention des certifications. Trois nouvelles certifications ont ainsi été obtenues à l'été 2020.

L'usage des pesticides sur le territoire de la ville

La réduction de l'usage de pesticides est un moyen supplémentaire pour protéger la biodiversité et la santé des citoyens. Sur le territoire de l'agglomération, le règlement R.A.V.Q 359 restreint l'usage de certains pesticides dans le but de protéger l'eau potable⁹. Il s'applique sur une partie du territoire seulement. Il vise à empêcher l'application d'un pesticide, d'un engrais ou d'un compost à proximité d'une source d'approvisionnement en eau potable et de certains lacs sur le territoire de l'agglomération.

Ailleurs sur le territoire, la Ville ne réglemente pas l'usage des pesticides. Ce sont les réglementations fédérales et provinciales qui s'appliquent. Les municipalités détiennent le pouvoir d'adopter une réglementation plus restrictive en ce qui concerne l'utilisation de pesticides. Ainsi, certaines municipalités restreignent davantage l'utilisation de pesticides potentiellement nocifs pour la santé humaine ou pour les insectes pollinisateurs en déclin. Les enjeux portent principalement sur les pesticides ayant un indice de risque élevé, dont les néonicotinoïdes, une famille de pesticides particulièrement toxiques pour les insectes pollinisateurs comme les abeilles, ainsi que sur le glyphosate, un herbicide controversé que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé comme cancérigène probable.

Une réflexion est déjà entamée afin d'identifier les utilisations qui pourraient faire l'objet de restrictions, ainsi que des exceptions à considérer. Considérant que l'obtention d'une pelouse verte et impeccable constitue la principale motivation des utilisateurs de pesticides en milieu urbain, l'accent sera mis sur l'utilisation des pesticides par les citoyens et par les corporations (industries, commerces, institutions et golfs) pour l'entretien des surfaces gazonnées. Des activités de sensibilisation et de formation sur la gestion écoresponsable des pelouses seront intégrées à la démarche. Des mesures seront également requises pour accroître la traçabilité des applications des pesticides sur le territoire de la ville.

La Ville de Québec s'est dotée depuis 2002 d'une orientation qui restreint l'application des pesticides sur ses propriétés¹¹. Elle privilégie, plutôt que les pesticides traditionnels, les méthodes écologiques comme des traitements mécaniques et les pesticides biologiques ou à faibles impacts. À quelques exceptions près, elle a banni l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour l'environnement dans le cadre de ses travaux. Les principales exceptions sont l'utilisation du glyphosate pour le contrôle de quelques plantes nuisibles lorsque les méthodes écologiques sont inefficaces. Les pratiques municipales seront considérées dans le cadre de la réflexion proposée.

⁹ espacepouirlavie.ca/mon-jardin/jardin-des-monarques-de-la-maison-de-la-litterature-de-quebec

¹⁰ Règlement R.A.V.Q. 359, Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts.

¹¹ Ville de Québec, Plan directeur de l'horticulture 2012, p.23

AXE 5

Notre engagement

Contribuer à l'amélioration des écosystèmes urbains.

Pour y arriver, la Ville entend améliorer ses pratiques pour procurer aux citoyens des écosystèmes urbains sains et biodiversifiés plus favorables aux pratiques de l'agriculture urbaine.



Le maintien de la qualité des sols par l'économie circulaire

La terre a besoin de soins répétés pour soutenir la croissance année après année des fruits et légumes qui y sont cultivés, puis récoltés. Un apport régulier de matières organiques au jardin est l'action la plus importante pour maintenir la qualité des sols cultivables. La Ville de Québec souhaite contribuer à la mise à disposition de matières organiques de qualité. Pour ce faire, elle entend favoriser le compostage des résidus de jardinage sur place dans les jardins communautaires et collectifs où il sera possible de pratiquer le compostage communautaire. Un soutien technique sera offert pour aider les jardiniers à appliquer les bonnes pratiques. Cette action contribuera à l'atteinte de l'engagement déjà pris par la Ville dans le cadre de la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles¹².

Pour les matières produites en surplus qui ne peuvent être compostées sur les sites des jardins, la Ville poursuivra ses analyses pour favoriser leur recyclage.

Dans le cadre de la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles, la Ville a aussi pris l'engagement de se doter d'une stratégie d'économie circulaire. Ainsi, les feuilles mortes récoltées chaque automne par la Ville pourront servir, une fois broyées, à enrichir les sols des jardins communautaires et collectifs dans une logique d'économie circulaire. Dans la même perspective, la Ville étudiera la possibilité d'élargir cette pratique à d'autres matières comme les copeaux d'élagage et le digestat du futur centre de biométhanisation, au profit de l'agriculture urbaine.

LES ACTIONS 2020 – 2025

L'aménagement de milieux biodiversifiés



- Inventorier et mettre en valeur les sites actuels de fauchage écologique.
- Intégrer un objectif de biodiversité à tout nouveau programme de subvention ou projet d'aménagement d'un espace public offrant une occasion d'agir sur celle-ci.
- Mettre en œuvre des projets pilotes de démonstration de plates-bandes et de prairies de biodiversité.
- Augmenter le nombre de jardins de biodiversité municipaux certifiés par le programme d'Espace pour la vie.



L'usage des pesticides sur le territoire de la ville

- Proposer un plan d'action pour restreindre davantage l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la biodiversité et pour la santé humaine.

Le maintien de la qualité des sols par l'économie circulaire



- Favoriser le compostage des résidus de jardinage et le recyclage des matières organiques excédentaires dans les jardins communautaires et collectifs et offrir un soutien technique aux jardiniers.
- Planifier l'approvisionnement, l'entreposage et le broyage des feuilles mortes destinées aux jardins communautaires et collectifs.

¹² VILLE DE QUÉBEC, *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles*, 17 p. Tableau des actions 2018-2028, Action A-4. [ville.quebec.qc.ca].

¹³ IBID. Action C-5

AXE 6

L'expansion de l'agriculture urbaine commerciale

J'implante à Québec ma nouvelle entreprise agricole urbaine.

L'analyse du potentiel de développement et le soutien à la croissance du secteur

L'agriculture urbaine commerciale est en plein essor au Québec¹⁴. Les produits commercialisés par cette filière se multiplient : fruits et légumes, micropousses, miel, insectes, poissons, champignons, etc. Les Fermes LUFA et le jardin sur le toit d'un supermarché IGA à Montréal sont les exemples d'envergure les plus connus.

On compte de plus en plus d'entreprises agricoles urbaines à Québec ou qui envisagent de s'y installer. Celles déjà établies sont jeunes (moins de 5 ans) et la plupart sont en phase de recherche et de développement ou de consolidation.¹⁵ La culture maraîchère en bacs sur les toits et la culture hydroponique à l'intérieur de bâtiments sont les principaux types de production exploités par ces entreprises. De nouvelles formes de production sont envisagées comme l'aquaponie (culture des plantes et élevage de poissons) et l'entomoculture (élevage d'insectes). De nouvelles entreprises manifestent leur intérêt à s'établir à Québec ce qui laisse présager un important développement du secteur dans les prochaines années.

Le principal frein au démarrage d'un projet d'agriculture urbaine est l'accès à des espaces de qualité¹⁶. Le réel potentiel sur le territoire de Québec pour l'accès à ces espaces et l'établissement de ces entreprises demeure cependant mal connu. Quels sont les besoins de ces nouveaux producteurs et aspirants-producteurs? Quels secteurs de la ville présentent les attributs qui répondent à leurs

besoins? Quels parcs industriels offrent des toits plats à la capacité portante suffisante pour être cultivables?

Au regard de ces nombreuses interrogations, la Ville désire poser un diagnostic et recenser les besoins des producteurs et aspirants-producteurs, puis, réaliser une analyse du territoire. Ensuite, elle sera mieux outillée pour répondre aux entreprises qui souhaiteraient s'établir sur son territoire et développer des incitatifs pour favoriser leur implantation, à l'instar de plusieurs grandes villes nord-américaines¹⁷. Cela pourra prendre la forme de soutien technique ou financier. Les freins et occasions pouvant être rencontrés par les producteurs seront étudiés afin de déterminer quelle est la meilleure façon de les soutenir.



On parle d'agriculture urbaine commerciale lorsqu'elle est un métier et une activité économique à part entière¹⁸. Une exploitation agricole implantée dans le périmètre urbain, qui engendre des revenus agricoles minimaux de 5 000 \$ par année est considérée comme commerciale et urbaine.

¹⁴ DUCHEMIN, E. ET VERMETTE, J.-P. (2019), *Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2018*. Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine, 21 p.

¹⁵ AU/LAB, *Agriculture urbaine commerciale à Québec, Diagnostic et recommandations*, février 2020, p.7.

¹⁶ Ibid, p.33.

La clarification de la porte d'entrée et l'amélioration du service-conseil

Une première enquête sur les besoins des producteurs et aspirants-producteurs indique que ces derniers ont de la difficulté à obtenir rapidement des réponses précises lorsqu'ils contactent la Ville pour un projet en agriculture urbaine commerciale. À cet effet, il y a lieu de clarifier la porte d'entrée pour obtenir de l'information sur les normes et dispositions qui s'appliquent à un projet. Pour ce faire, il est primordial de mieux former les préposés aux demandes de permis et les techniciens du bâtiment et de la salubrité au sujet de la réglementation qui s'applique à l'agriculture urbaine commerciale. Aussi, la nécessité de vulgariser les dispositions réglementaires pour

les entrepreneurs agricoles urbains avec des outils d'information accessibles se fait ressentir afin de favoriser leur implantation à Québec.

Une fois le projet confirmé au plan de la réglementation, l'entrepreneur peut s'adresser au Service du développement économique et des grands projets, pour prendre connaissance des diverses mesures de soutien technique ou financières, dont il peut profiter.¹⁹ Ces mesures s'inscrivent dans la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025* destinées à soutenir l'entrepreneuriat agricole.

L'adaptation de la réglementation

Avec les quelques modifications récentes apportées à sa réglementation d'urbanisme, la Ville de Québec dispose déjà d'un cadre réglementaire propice au développement d'entreprises d'agriculture urbaine. Toutefois, le cadre pourrait encore être assoupli pour favoriser les projets d'entreprises, notamment ceux d'implantation de serres sur les toits. Ce sont principalement les usages ou les constructions accessoires aux résidences et aux commerces qui doivent être ajustés aux projets en agriculture urbaine commerciale.

Actuellement, la réglementation autorise la construction et l'exploitation d'une serre de culture maraîchère sur le toit à condition qu'elle soit associée à un usage de la classe

Commerce à incidence élevée ou de la classe Industrie, dans quelques zones seulement. Un assouplissement est requis pour le permettre aussi pour les autres types de commerces. Cependant, les serres sur les toits ne devront pas être permises près des habitations afin d'éviter tout problème de nuisance (bruit, lumière, etc.).

Certains ajustements doivent aussi être apportés pour favoriser la vente de produits agricoles (cultivés directement au sol, ou dans une serre sur le terrain ou sur le toit, ou encore produits dans un bâtiment) afin de mieux répondre aux besoins des entreprises tout en favorisant une bonne cohabitation des usages.

¹⁷ AU/LAB, *Agriculture urbaine commerciale à Québec, Diagnostic et recommandations*, février 2020, p.21.

¹⁸ ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC. *Agro-express*. [oaq.qc.ca].

¹⁹ VILLE DE QUÉBEC. Gens d'affaires. [ville.quebec.qc.ca].



AXE 6

Notre engagement

Devenir un milieu plus favorable à l'implantation d'entreprises agricoles commerciales en milieu urbain.

Pour y parvenir, la Ville de Québec s'engage à adapter sa réglementation et à identifier les meilleurs outils pour encourager les entrepreneurs agricoles urbains à s'implanter sur son territoire.

LES ACTIONS 2020 – 2025



L'analyse du potentiel de développement et le soutien à la croissance du secteur

- Étudier le potentiel de Québec en matière d'agriculture urbaine commerciale.
- Explorer les mesures incitatives visant à encourager la réalisation de projets d'agriculture urbaine commerciale.



La clarification de la porte d'entrée et l'amélioration du service-conseil

- Améliorer la formation des préposés aux permis et des conseillers en développement économique en matière d'agriculture urbaine commerciale.
- Vulgariser les dispositions réglementaires en matière d'agriculture urbaine commerciale par le biais d'outils d'informations accessibles aux entrepreneurs agricoles urbains.



L'adaptation de la réglementation

- Assouplir la réglementation afin d'autoriser davantage de secteurs où des serres sur les toits pourraient être implantées.
- Autoriser la vente de produits agricoles issus de la production en serre sur le toit ou cultivés au sol ou dans un bâtiment.

AXE 7

Le développement de marchés de proximité

J'achète local et frais au marché public.

Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité

Cet axe s'intéresse à la mise en marché de proximité de produits locaux et régionaux sur le territoire de la Ville de Québec. La Ville veut améliorer l'accès aux aliments sains sur son territoire et la promotion de l'achat local auprès de la population de Québec.²⁰ Ces objectifs s'inscrivent en complémentarité avec les actions de la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025* concernant la mise en valeur des agriculteurs et des produits agricoles et agroalimentaires.

La mise en marché de proximité implique qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre le consommateur de l'aliment et celui qui l'a produit. Un recensement récent fait état de 125 initiatives ou organisations de mise en marché de proximité sur le territoire de la ville

de Québec²⁰. Bien que ce portrait ne soit pas exhaustif, il met en lumière la variété de formes que peut prendre un marché de proximité.

Les marchés rencontrent cependant certains défis. Les producteurs peinent à trouver du personnel pour tenir leurs kiosques ce qui occasionne un enjeu de recrutement d'exposants dans les marchés publics. Les marchés de quartier sont, quant à eux, confrontés à des défis d'ordre logistique comme le montage, le démontage et l'entreposage des équipements.

Il devient important de développer de nouveaux services de soutien pour aider ces marchés. Cela implique notamment de favoriser le partage de services entre les acteurs.



La Ville de Québec a investi 30 M\$ au cours des dernières années dans l'aménagement du Grand Marché de Québec et du Marché public de Sainte-Foy. Elle dispose aussi d'un programme d'aide financière pour les marchés publics de quartier. Le soutien offert par la Ville est apprécié des acteurs engagés dans la mise en marché de proximité²¹. Dorénavant, les efforts devront être mis pour faciliter la mise en œuvre et la consolidation de ces diverses initiatives.

²⁰ Selon 8 catégories : commerces, événements, kiosques fermiers, marchés publics, marchés en ligne, marchés mobiles, paniers fermiers et restaurants.

²¹ VIVRE EN VILLE. *Portrait de la mise en marché de proximité à Québec. Recensement, analyse, constats et recommandations. Rapport final, 2019, 20 p.*

La promotion et le rayonnement des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux

Plusieurs événements publics²² font la promotion des produits du terroir et de l'alimentation locale à Québec, contribuant ainsi à sensibiliser la population au travail des artisans de l'alimentation de proximité. Des efforts sont aussi portés régionalement et sont inscrits au Plan d'action de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis²³. À cet effet, les acteurs de l'agriculture urbaine peuvent contribuer à l'objectif soutenu par ce plan de créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu des hôtels, restaurants et institutions.

Des efforts supplémentaires peuvent être fournis pour améliorer la promotion et le rayonnement de ces initiatives et fidéliser les consommateurs.

Les mesures proposées sont la diffusion d'activités de promotion des marchés publics et virtuels ainsi que la possibilité d'instaurer une ou des vitrines éducatives illustrant les différentes composantes du système alimentaire local et diverses pratiques agricoles urbaines.

L'agriculture urbaine joue plusieurs rôles dans la sécurité alimentaire, laquelle réfère à l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive. La Ville de Québec peut contribuer à en multiplier les impacts positifs, notamment pour les populations les plus vulnérables. Elle propose d'encourager le don d'aliments récoltés dans les jardins municipaux et autres initiatives d'agriculture urbaine soutenues par la Ville.

²² Dont Québec Exquis!, Foodcamp, Destination gourmande et la Fête des semences et de l'agriculture urbaine de Québec

²³ Plan d'action issu de l'Entente agricole et agroalimentaire Capitale-Nationale et Lévis 2020-2022

AXE 7

Notre engagement

Rapprocher les producteurs des consommateurs et donc l'accès à des produits frais et locaux pour les citoyens de Québec en accordant une attention particulière aux secteurs les moins bien servis et aux populations vulnérables.

Dans ce domaine, la Ville s'engage à continuer de soutenir les initiatives de mise en marché de proximité. Elle participera aussi à la promotion de l'achat local.



LES ACTIONS 2020 – 2025



Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité

- Continuer d'adapter le soutien technique de la Ville aux marchés publics de quartier pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Encourager les marchés publics de quartier à mutualiser leurs actions et leurs services par le biais du programme d'aide financière pour les marchés publics.



La promotion et le rayonnement des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux

- Faire la promotion de l'achat local et des marchés publics et virtuels.
- Évaluer la pertinence de développer une ou des vitrines éducatives illustrant les différentes composantes du système alimentaire local et diverses pratiques en agriculture urbaine.
- Encourager le don d'aliments récoltés dans les jardins municipaux et autres initiatives d'agriculture urbaine soutenues par la Ville.

LA MISE EN OEUVRE

Le Plan d'action en agriculture urbaine propose une démarche axée sur la diversité. Celle-ci se traduit par la reconnaissance de nouvelles pratiques et façons de faire. Elle repose sur une vision révisée du partage des responsabilités et de l'utilisation de l'espace et sur une plus grande ouverture de l'administration municipale envers les divers partenaires engagés sur le terrain, en particulier les citoyens.



Formation d'une table de concertation

Le présent plan suggère une série d'actions à réaliser d'ici 2025 en tenant compte des ressources disponibles. Le déploiement des actions incombe à la Ville de Québec, par l'entremise de ses divers Services. Afin d'augmenter la portée de la démarche, la Ville s'appuiera également sur la collaboration de plusieurs organisations ayant une expertise particulière en agriculture urbaine et qui se sont notamment exprimées lors des ateliers de travail tenus dans le cadre de l'élaboration de la version préliminaire du plan d'action et lors des consultations publiques. Ainsi, la formation d'une table de concertation réunissant des acteurs municipaux et des intervenants de la communauté est proposée pour faire la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

Intégration de l'agriculture urbaine à la planification municipale

Pour atteindre l'objectif principal du plan d'action, soit d'enrichir le champ des possibilités en agriculture urbaine, la Ville joue un rôle important en raison de ses responsabilités diverses en matière d'aménagement, de loisirs et d'environnement, notamment. La mise en œuvre du plan repose donc sur une stratégie d'intégration de l'agriculture urbaine au sein d'autres politiques, visions et plans d'action de la Ville, qui constituent autant d'occasions pour favoriser le développement de ce mouvement.

Les indicateurs

Le tableau suivant détaille les indicateurs qui permettront d'apprécier quantitativement l'atteinte de chacun des objectifs poursuivis par le plan d'action. Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils sont à la fois utiles pour suivre la mise en œuvre du plan et facilement mesurables et utilisables. En plus du suivi par indicateurs, le bilan du plan 2020-2025 intégrera un suivi de réalisation pour chacune des différentes actions qui y sont inscrites.

OBJECTIFS		INDICATEURS
A	Augmenter l'offre municipale en espaces dédiés à l'agriculture urbaine accessibles aux citoyens.	Nombre de jardins municipaux / nombre de citoyens desservis.
		Nombre de projets intégrant des aménagements ou des bacs de récolte en libre-service / nombre de m ² de surface de bacs ou de lieux aménagés.
B	Faciliter la réalisation des initiatives citoyennes et entrepreneuriales et assurer leur insertion harmonieuse dans le milieu.	Nombre d'entreprises agricoles urbaines installées à Québec.
		Proportion de citoyens qui utilisent un jardin communautaire ou collectif qui n'est pas municipal.
C	Maintenir un environnement sain et biodiversifié favorable aux pratiques d'agriculture urbaine.	Nombre de jardins citoyens et municipaux certifiés par Espace pour la vie.
		Nombre de jardins équipés pour composter.
D	Faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et en promouvoir la pratique.	Nombre d'outils de communication et de publications en lien avec l'agriculture urbaine publiés par la Ville de Québec.
		Statistiques de consultation et d'interactions des diverses plateformes municipales ayant traité de l'agriculture urbaine.
		Proportion de citoyens qui pratiquent l'agriculture urbaine.
E	Intégrer l'agriculture urbaine dans les outils municipaux de planification et de réglementation.	Nombre de mentions d'objectifs ou de critères portant sur l'agriculture urbaine dans les documentations municipales de planification.



La Ville peut mettre en œuvre des actions par elle-même à partir de ses fonds propres. Elle entend par ailleurs rester à l'affût de nouvelles occasions de financement en provenance des secteurs publics et privés.

Un plan de réalisation sur un horizon de 5 ans est proposé à l'annexe 1. Le plan indique aussi comment chacune des actions participe à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs du présent plan d'action.

Les actions se répartissent de la façon suivante :



Des ajustements réglementaires
(ex. : serres sur les toits, vente de produits)



Des projets pilotes d'aménagement et l'élaboration de cadres de gestion
(ex. : forêt nourricière, serriculture, plate-bande de biodiversité)



Des portraits et des études (ex. : recensement des ruches, pertinence et faisabilité de restreindre l'utilisation de certains pesticides, potentiel de Québec en matière d'agriculture urbaine commerciale)



Des mesures d'incitation et de soutien (ex. : jardins partagés, permis de végétaliser, compostage dans les jardins, marchés publics)



Des mesures pour optimiser la gestion courante des jardins existants
(ex. : cadre de gestion et de soutien aux organismes exploitant des jardins et mise en place d'une table de concertation)



Des activités d'information, de promotion et de formation
(ex. : jardin de biodiversité, garde de poules, forêt nourricière, vulgarisation des dispositions réglementaires)

ANNEXE 1

Tableau des actions

SUJETS		ACTIONS		ÉCHÉANCIER	OBJECTIFS TOUCHÉS*
AXE 1 • LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE PAR LES CITOYENS SUR LEURS PROPRIÉTÉS					
1.1	L'aménagement d'un potager au sol, en serre ou sur un toit	1.1.1	Produire et diffuser des informations sur les bonnes pratiques de jardinage au sol, en serre et sur un toit.	2022	B et D
1.2	L'élevage d'abeilles	1.2.1	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion municipal de l'apiculture urbaine favorisant le développement d'une pratique écoresponsable.	2024	B, C et D
1.3	La garde de poules	1.3.1	Adapter au besoin la réglementation et les conseils prodigués afin de maintenir une pratique appropriée et harmonieuse.	En continu	B et E
1.4	L'aménagement d'un jardin de biodiversité	1.4.1	Encourager les citoyens à aménager des jardins de biodiversité par la promotion de la certification d'Espace pour la vie.	En continu	B, C et D
AXE 2 • L'OFFRE MUNICIPALE EN JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS					
2.1	L'augmentation de l'offre en espaces de jardinage	2.1.1	Élaborer un programme de développement de jardins municipaux	2023	A et E
		2.1.2	Poursuivre les investissements concernant l'agrandissement et la création de nouveaux jardins	En continu	A et E
2.2	L'harmonisation du service offert	2.2.1	Élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de soutien municipal aux organismes exploitant un jardin municipal.	2021	A et E
		2.2.2	Mettre sur pied une table de concertation des organismes exploitant un jardin communautaire ou collectif municipal.	2021	A et E
AXE 3 • L'INTÉGRATION DES NOUVELLES PRATIQUES DANS LES PARCS ET AUTRES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE					
3.1	L'apiculture municipale	3.1.1	Poursuivre l'initiative de production et de dons de miel municipal, tout en augmentant sa portée éducative dans le respect du cadre de gestion qui sera développé.	En continu	D
3.2	La serre de production	3.2.1	Élaborer un cadre de gestion concernant l'aménagement de serres sur les propriétés municipales.	2024	A, B et E
		3.2.2	Soutenir une demande de réalisation d'un projet d'implantation et de gestion d'une serre par un organisme reconnu. Évaluer les retombées, les impacts et la reproductibilité de ce projet pilote.	2024	A et B
3.3	La forêt nourricière	3.3.1	Collaborer au projet d'aménagement de la forêt nourricière de Lac-Saint-Charles et se servir de cette expérience pour documenter toutes les étapes de la réalisation.	2022	A, B et C
		3.3.2	Produire et diffuser un guide d'information sur les bonnes pratiques d'aménagement de forêts nourricières.	2021	A, B et D

SUJETS		ACTIONS	ÉCHÉANCIER	OBJECTIFS TOUCHÉS*
AXE 4 • L'APPUI AUX INITIATIVES CITOYENNES				
4.1	Les bacs et potagers en libre-service	4.1.1 Favoriser l'aménagement et la bonne gestion de bacs et de potagers en libre-service sur les propriétés municipales.	En continu	A, B et D
4.2	La réappropriation de terrains municipaux vacants ou sous-utilisés	4.2.1 Établir un programme de permis de végétaliser permettant aux citoyens de jardiner dans des espaces publics vacants ou sous-utilisés.	2022	B et C
4.3	Le programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés	4.3.1 Poursuivre, tant qu'ils répondent à un besoin, les appels de projets du programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés.	En continu	B
AXE 5 • LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE				
5.1	L'aménagement de milieux biodiversifiés	5.1.1 Inventorier et mettre en valeur les sites actuels de fauchage écologique.	2022	C et D
		5.1.2 Intégrer un objectif de biodiversité à tout nouveau programme de subvention ou projet d'aménagement d'un espace public offrant une occasion d'agir sur celle-ci.	En continu	C et E
		5.1.3 Mettre en œuvre des projets pilotes et de démonstration de plates-bandes de biodiversité.	2022	C et D
		5.1.4 Augmenter le nombre de jardins de biodiversité municipaux certifiés par le programme d'Espace pour la vie	En continu	C et D
5.2	L'usage des pesticides sur le territoire de la ville	5.2.1 Proposer un plan d'action pour restreindre davantage l'utilisation des pesticides les plus nocifs pour la biodiversité et pour la santé humaine.	2022	C et E
5.3	Le maintien de la qualité des sols par l'économie circulaire	5.3.1 Favoriser le compostage des résidus de jardinage et le recyclage des matières organiques excédentaires dans les jardins communautaires et collectifs et offrir un soutien technique aux jardiniers.	2023	B et C
		5.3.2 Planifier l'approvisionnement, l'entreposage et le broyage des feuilles mortes destinées aux jardins communautaires et collectifs.	2025	C

LES 5 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

A : Augmenter l'offre municipale en espaces dédiés à l'agriculture urbaine accessibles aux citoyens

B : Faciliter la réalisation des initiatives citoyennes et entrepreneuriales et assurer leur insertion harmonieuse dans le milieu

C : Maintenir un environnement sain et biodiversifié favorable aux pratiques d'agriculture urbaine

D : Faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et en promouvoir la pratique

E : Intégrer l'agriculture urbaine dans les outils municipaux de planification et de réglementation

SUJETS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	OBJECTIFS TOUCHÉS*
--------	---------	------------	--------------------

AXE 6 • L'EXPANSION DE L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE

6.1	L'analyse du potentiel de développement et le soutien à la croissance du secteur	6.1.1 Étudier le potentiel de Québec en matière d'agriculture urbaine commerciale.	2021	B et E
		6.1.2 Explorer les mesures incitatives visant à encourager la réalisation de projets d'agriculture urbaine commerciale.	2022	B et E
6.2	La clarification de la porte d'entrée et l'amélioration du service-conseil	6.2.1 Améliorer la formation des préposés aux permis et des conseillers en développement économique en matière d'agriculture urbaine commerciale.	2022	B et E
		6.2.2 Vulgariser les dispositions réglementaires en matière d'agriculture urbaine commerciale par le biais d'outils d'information accessibles aux entrepreneurs agricoles urbains.	2021	B et E
6.3	L'adaptation de la réglementation	6.3.1 Assouplir la réglementation afin d'autoriser davantage de secteurs où des serres sur les toits pourraient être implantées.	2022	B et E
		6.3.2 Autoriser la vente de produits agricoles issus de la production en serre sur le toit ou cultivés au sol ou dans un bâtiment	2021	B et E

AXE 7 • LE DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS DE PROXIMITÉ

7.1	Le soutien aux marchés publics et à la mise en marché de proximité	7.1.1 Continuer d'adapter le soutien technique de la Ville aux marchés publics de quartier pour mieux les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités.	En continu	B et E
		7.1.2 Encourager les marchés publics de quartier à mutualiser leurs actions et leurs services par le biais du programme d'aide financière pour les marchés publics.	2022	B
7.2	La promotion des initiatives de mise en marché de proximité et d'accès aux aliments sains et locaux	7.2.1 Faire la promotion de l'achat local et des marchés publics et virtuels.	En continu	D
		7.2.2 Évaluer la pertinence de développer une ou des vitrines éducatives illustrant les différentes composantes du système alimentaire local et diverses pratiques en agriculture urbaine.	2024	D
		7.2.3 Encourager le don d'aliments cultivés dans les jardins municipaux et d'autres initiatives d'agriculture urbaine soutenues par la Ville.	En continu	B et D

LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

Table de concertation	Initier la formation d'une table de concertation sur l'agriculture urbaine	2021	B, D et E
Planification municipale	Considérer l'agriculture urbaine dans l'élaboration d'autres politiques, visions et plans d'action municipaux.	En continu	E



